

# POUR UN DOCTORAT DE QUALITÉ

DOCTORANTS INDÉPENDANTS ET COLLECTIF DOCTORAL DE PARIS-SORBONNE

<http://www.doctoratp4.hypotheses.org>

**3 laboratoires représentés, 4 femmes, 4 hommes,  
2 modernistes, 6 contemporanéistes, pour la plupart en 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> année**

	NOM	Prénom	Laboratoire	Avancement
1	BURY	Jacques	Centre d'histoire du XIXe siècle	2e année
2	MARTINEZ	Yseult	Centre Roland Mousnier	2e année
3	LEMÉE	Emmanuel	Centre Roland Mousnier	2e année
4	MORTIER	Elisabeth	Centre d'histoire du XIXe siècle	1re année
5	PORCHER	Pierre	Centre d'histoire du XIXe siècle	2e année
6	BUI TRAN	Anh Dao	Centre d'histoire du XIXe siècle	2e année
7	VACHERON	Simon	Centre Roland Mousnier	5e année
8	BOIVIN	Hélène	Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe	2e année

Les évolutions du régime des études doctorales et les modifications du paysage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont des conséquences qui ne peuvent laisser indifférent.e.s les doctorant.e.s qui sont, avec les enseignant.e.s-chercheur.e.s, en première ligne. Dans ce contexte, partant d'observations empiriques, de notre veille juridique et de comparaisons avec les règlements et usages de l'université Paris VI, nous avons collégalement pris les positions suivantes :

## Sur les réorganisations institutionnelles liées à la nouvelle université :

- **Défense et promotion des spécificités du doctorat en lettres et sciences humaines dans le cadre des évolutions institutionnelles en cours.** Nous nous opposerons à toute mesure ou réorganisation qui aboutirait à une réduction des moyens attribués au fonctionnement des Écoles doctorales, notamment le nombre de contrats doctoraux, des financements disponibles pour les missions, du personnel administratif ;
  - Clarification de l'architecture institutionnelle de la recherche, notamment des relations entre les Écoles doctorales et les UFR et les laboratoires de recherche ;
  - Maintien d'une organisation administrative opérationnelle dans laquelle les doctorants n'ont pas à s'adresser à plusieurs interlocuteurs et à multiplier les démarches pour faire financer une mission là où ils/elles n'en ont qu'une seule actuellement, ce qui permet un suivi des personnes et des projets efficace et humain.
- **Promouvoir une organisation des études doctorales libre** qui, tout en assurant le suivi et la formation des doctorant.e.s, préserve d'importantes plages de travail continu, nécessaires à la lecture, à la réflexion et au dépouillement des sources ;

## Sur la charte des thèses et les comités de suivi :

- Dans le cadre de la refonte de la Charte des thèses à venir, engendrée par la fusion avec l'Université Paris VI, nous demandons :
  - **Le maintien d'un statut doctoral souple et ouvert**, donc contre une professionnalisation par l'octroi d'un nombre limité de contrats à durée déterminée comme condition d'inscription en thèse, ce qui exclurait *de facto* un grand nombre de doctorante.s, notamment salarié.e.s et fonctionnaires, majoritaires en LLSHS ;
  - Défense de la possibilité pour les doctorant.e.s et leurs directeur.rice de recherche de **choisir librement les sujets de thèse**, leur intérêt scientifique étant attestée par l'acceptation de la Commission recherche du Conseil académique ;

- Laisser les doctorant.e.s et leurs directeur.rice de recherche libre d'**organiser les formations doctorales selon un calendrier souple**, en fonction de leurs besoins, évolutifs et multiples ;
- **Accorder autant que possible le temps le plus long autorisé par la réglementation** pour faire une thèse, à savoir 6 ans ;
- **La limitation du nombre de doctorants encadrés par un.e enseignant-chercheur.e** habilité à diriger les recherches afin d'assurer un suivi réel des étudiant.e.s ;
- Encourager la présentation des travaux des doctorant.e.s dans les séminaires ;
- **Promouvoir la mise en place des comités de suivis**, sans que cela n'aboutisse à une bureaucratisation du processus ; clarification des personnes habilitées à siéger dans ces comités de suivis par une décision claire et formelle du Conseil de l'École doctorale ; nous demandons la que échanges entre les doctorant.e.s et les membres du comité de suivi soient confidentiels.

## **Orientations générales et vie de l'école doctorale :**

- **Représenter tous.les les doctorant.e.s** auprès du Conseil de l'École doctorale et de la Commission recherche du Conseil académique en prenant en compte au mieux la diversité de leurs statuts et parcours ;
- **Participation à l'identification des besoins de formation** et à l'organisation de formations dédiées aux doctorants en histoire ; mutualisation des informations connues des doctorant.e.s par la mise en place d'une liste collaborative ;
- **Associer les doctorant.e.s non-contractuel.le.s à la vie de l'École doctorale** autant que possible, notamment par l'organisation d'une journée d'étude dont les actes seraient publiés dans la revue *Enquêtes* ;
- **Mettre en valeur l'actualité de l'École doctorale**, de ses enseignant.e.s-chercheur.e.s et doctorant.e.s par l'ouverture d'un carnet hypothèses dédié, en concertation avec le Pr. Boudon, directeur, et Mme Chafic, secrétaire de l'ED2.

## **Ces demandes sont adossées aux travaux déjà engagés par le Collectif doctoral de Paris-Sorbonne à l'échelle de l'Université :**

- **Représentation des doctorant.e.s au Conseil académique de l'Université, où le collectif détient 3 des 4 sièges du collège des doctorant.e.s ;**
- Mise en relation et synergie des doctorant.e.s de toutes les écoles doctorales de l'Université ;
- Création d'une lettre d'information à destination de tous les doctorants « Ave Thésard ! ». (<https://doctoratp4.hypotheses.org/354>).
- **Pôle scientifique :**
  - Organisation de *Sorbonne Actuelle*, journée d'étude interdisciplinaire pour favoriser l'émulation scientifique, la valorisation des recherches et rompre la solitude des doctorant.e.s ;
  - Mise en place d'un réseau de relecteur.trices et de traducteur.trices pour les articles, chapitres et autres écrits scientifiques ;
- **Pôle droit et conditions de travail des doctorants :**
  - Contribution à l'amélioration de l'information au sujet des formations doctorales disponibles au sein de l'Université et en dehors ;
  - Mise à jour du guide du doctorant (<https://doctoratp4.hypotheses.org/>)
  - Veille documentaire et juridique ;
- **Pôle convivialité :**
  - Organisation de rencontres ponctuelles autour de la Sorbonne ;
  - Organisation d'activités culturelles (visites par un.e doctorant.e spécialiste d'un thème)